



VOS QUESTIONS À RHONE.VS

Tony Arborino
Chef de projet



Etes-vous satisfait de l'avancement de la mesure prioritaire de Viège?

> Oui. Grâce à la démarche participative, nous avons eu relativement peu d'oppositions, et celles-ci ont pu être traitées rapidement. Ainsi, entre le début des études et le lancement des travaux, cinq ans seulement se sont écoulés, presque un record dans un dossier d'une telle complexité: une plaine étroite, un élargissement, un déplacement de gazoduc, la mise sous terre d'une ligne à haute tension et la création d'une route de déviation!... Avec la mesure prioritaire de Viège, les grands travaux de la 3^e correction ont commencé et ils ne s'arrêteront plus durant les trente prochaines années.

AVIS D'EXPERTS: le rapport ADSA sous la loupe

L'ADSA (Association pour la défense du sol agricole) a demandé en automne 2008 de remplacer l'élargissement du fleuve par un approfondissement général du fond en s'appuyant sur des études qu'elle a elle-même commandées. Le Conseil d'Etat a décidé en décembre 2008 de mandater deux experts indépendants, proposés par la Confédération et non contestés, pour analyser ces études. Ces experts ont livré leurs conclusions en février 2009 (voir ci-dessous). Au vu de ces avis, le Conseil d'Etat a refusé cette demande et adopté le principe général d'aménagement du Rhône.

Prof. Dr Ing. Hans-Erwin Minor
Ancien directeur du laboratoire de recherches hydrauliques (IAV) de l'EPFZ



« La demande présentée revendique une protection absolue contre les crues sur l'ensemble du cours d'eau. Or, une si grande protection uniforme sur toute la longueur du fleuve n'est pas proportionnée. L'association propose également un pur abaissement du lit du fleuve de parfois plus de deux mètres, de Brigue au Léman, en remplacement des élargissements. Cette demande ne peut pas être approuvée, car elle contrevient aux lois et directives fédérales en matière d'aménagement de cours d'eau. Celles-ci définissent en effet clairement l'espace qui doit être redonné au fleuve et à ses rives dans le cadre d'une correction d'un cours d'eau. La solution choisie par l'Etat du Valais, soit l'élargissement combiné avec des abaissements sur certains secteurs, constitue la démarche usuelle en Suisse. De plus, l'abaissement systématique du fond provoquerait un impact supérieur sur la nappe phréatique, et serait moins souple pour des adaptations futures. »

Prof. François Zwahlen
Directeur du Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel



« L'abaissement continu du lit mineur du fleuve de Brigue au Léman, comme proposé, provoquerait un abaissement de grande ampleur sur une majeure partie de la nappe phréatique. Cet abaissement aura des répercussions certaines sur les zones sensibles où se trouvent notamment des dépôts palustres: les fondations des constructions, les racines des arbres ainsi que la productivité des captages pourraient être localement affectées de manière considérable. Cette proposition n'est donc pas favorable à une bonne maîtrise des eaux souterraines. Le projet de la 3^e correction du Rhône, en revanche, limite au mieux les impacts sur les eaux souterraines en abaissant le fleuve uniquement lorsque aucune autre solution n'est possible. Nous considérons qu'il s'agit d'un bon projet et nous recommandons l'application de la version présentée dans le rapport de synthèse du plan d'aménagement de mai 2008. »

rhone.vs paraît deux fois par an, il est distribué gratuitement à tous les ménages valaisans

Je commande gratuitement les numéros (préciser le nombre d'exemplaires de chaque numéro):

Je m'abonne gratuitement à rhone.vs

Nom et prénom: _____

Adresse complète: _____

A envoyer à: DTEE - Projet Rhône - CP 478 - Avenue de France - 1951 Sion



Magazine imprimé sur papier recyclé grâce à des techniques respectueuses de l'environnement

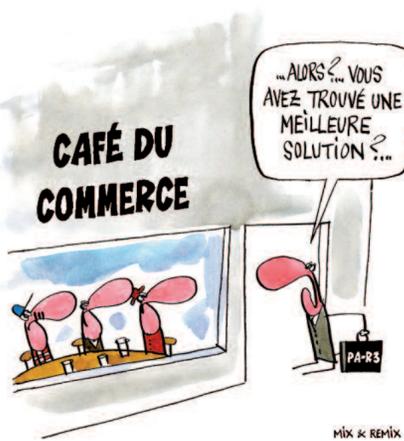
INTERVIEW

Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'économie et du territoire



« La 3^e correction du Rhône, un investissement hautement rentable »

« En 2009, la relance est une nécessité, et la 3^e correction du Rhône représente une double contribution au développement économique de notre canton. Avec l'aide de la Confédération, pas moins de 1,5 milliard de francs seront investis d'ici à 2030. Un investissement hautement rentable qui permet de valoriser notre savoir-faire et d'offrir des possibilités de travail à nos entreprises. Au-delà de cet investissement financier, ce chantier contribue également à la prospérité économique valaisanne par une sécurisation de la plaine. C'est une condition-cadre indispensable à tout développement territorial et économique. Actuellement, le danger du Rhône pose des questions fondamentales sur la sécurité de la population et des sites industriels valaisans. En cas de crue majeure du fleuve, ce sont, notamment, nos plus belles industries que l'on perdrait. Cette exigence sécuritaire est impérative, mais elle doit également s'accompagner d'un engagement ferme au regard de l'impact qu'elle aura sur les terres agricoles. La 3^e correction bénéficiera à toute la population valaisanne: demain nous serons tous à l'abri des crues du fleuve, nos entreprises pourront prospérer en toute sécurité, nous produirons davantage d'énergie, et l'agriculture, dont les structures auront été améliorées, pourra faire face aux nouvelles exigences du marché. »



Votre avis...

La 3^e correction du Rhône n'est pas l'affaire de seuls techniciens. Elle doit tenir compte de tous les avis, du vôtre en particulier. C'est en cherchant des solutions communes que nous arriverons à atteindre des objectifs durables et satisfaisants. Pour participer à notre démarche:

- Faites-nous connaître votre opinion sur la manière dont vous percevez ce futur aménagement.
- Posez-nous vos questions.

DTEE - Service des routes et des cours d'eau
Projet Rhône, Tony Arborino, CP 478, Av. de France, 1951 Sion
rhone@admin.vs.ch - www.vs.ch/rhone.vs

rhone.vs

N° 15

Magazine d'information sur la troisième correction du Rhône

avril 2009

EDITORIAL

Jean-Jacques Rey-Bellet
Conseiller d'Etat
Chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement



Le concept d'aménagement de la 3^e correction confirmé par le Conseil d'Etat

La population valaisanne a pu prendre connaissance du plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône et faire part de ses remarques jusqu'en septembre dernier. S'appuyant sur les avis du Conseil fédéral, des offices fédéraux et des experts, le Conseil d'Etat a confirmé les principes d'aménagement du projet et fixé les priorités.

Vous trouverez dans ce magazine (pages 2 et 3) un aperçu des principales décisions prises par le Conseil d'Etat et des travaux prévus ces douze prochaines années.

La proposition d'abaisser systématiquement le lit du fleuve a été spécifiquement analysée par des experts désignés par le Gouvernement sur proposition de la Confédération. Leurs conclusions sont présentées en page 4 et ont été prises en compte par le Conseil

d'Etat. Côté finances, le Conseil fédéral a confirmé en été dernier qu'il soutient cet important projet dont les coûts sont estimés à environ 700 millions de francs jusqu'en 2020. Le Grand Conseil valaisan a adopté en décembre 2008 un crédit-cadre de 1,2 milliard de francs destiné à la sécurité contre les dangers naturels dont plus de la moitié aux mesures prioritaires de sécurisation du Rhône.

Enfin, ce numéro est bien entendu largement consacré aux travaux qui ont débuté ou vont commencer autour du fleuve, de Conches à l'embouchure au Léman. L'ouverture de ces chantiers donne le coup d'envoi des grands travaux de la 3^e correction du Rhône, vitale pour l'avenir du Valais.

LE GROS ŒUVRE A DÉBUTÉ EN JANVIER

Viège: le début des grands travaux

Depuis le 19 janvier dernier, de grands travaux ont débuté à Viège. Ils dureront environ huit ans, dans un secteur de 8 kilomètres entre Brigerbad et Baltschieder, et sont devisés à 120 millions de francs. Leur but premier est de protéger le site industriel Lonza/DSM traversé par le fleuve, et d'éviter des dégâts qui pourraient atteindre 2 à 3 milliards de francs. Sans compter les pertes humaines et les atteintes environnementales. En raison du nombre relativement peu élevé d'oppositions, le dossier a pu aboutir rapidement.

Ces travaux font suite à d'autres travaux importants déjà effectués à Fully et dans le Bas-Valais, mais le chantier de Viège marque à proprement parler le début des grands chantiers de la 3^e correction du fleuve, une correction sur 160 kilomètres, de Gletsch au Léman, qui devrait s'achever au-delà de 2030.



Les principales étapes de l'aménagement du Rhône dans le secteur de la mesure prioritaire de Brigerbad-Baltschieder

- 1 Renforcement des digues dans le secteur de Lonza/DSM et amélioration hydraulique
> De février 2009 à mars 2010 / env. 15 millions
- 2 Réalisation de la 1^{re} phase de la route de délestage de Viège par la rive droite, entre le pont de Baltschieder et celui de Lalden
> De mars à août 2009 / env. 6 millions
- 3 Elargissement du Rhône (+ 45 m) à Baltschieder
> De fin 2010 à fin 2011 / env. 15 millions

- 4 Elargissement de l'embouchure de la Vispa
> 2012 et 2013 / env. 14 millions
- 5 Elargissement du Rhône (+ 30 m) et 2^e phase de la route de contournement, à Lalden et à Brigerbad
> Fin 2013 à 2016 / env. 25 millions

Le déplacement des lignes à haute tension (env. 15 mois), la participation aux améliorations foncières intégrales (env. 10 mois), l'acquisition de terrains (env. 9 mois) et diverses études (env. 6 mois) complètent cette liste de coûts.

Le Conseil d'Etat a fixé les mesures urgentes et prioritaires à réaliser sur le Rhône jusqu'en 2020

Les travaux prioritaires qui se réalisent aujourd'hui, ou qui vont être réalisés dans les années à venir, découlent à la fois du projet de plan d'aménagement du Rhône et de certaines adaptations souhaitées dans la consultation et jugées urgentes par le Conseil d'Etat. Après la présentation de Viège en page 1, suite du tour d'horizon des réalisations les plus importantes au fil du fleuve prévues ces prochains douze ans.

- > Les cinq secteurs prioritaires sont illustrés sur cette double page par une vue aérienne qui représente l'ensemble du cours du Rhône.
- > Parallèlement à ces grandes priorités, des travaux ponctuels sont en cours (Obergesteln, St-Maurice).
- > D'autres seront réalisés prochainement pour améliorer la sécurité dans le secteur de Chesteholz (communes Filet/Bister) et sur les communes de Sierre (Granges et les Iles Falcon), St-Léonard, Sion (Vissigen), Nendaz (Aproz), Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Aigle, Vouvry et Port-Valais (Le Bouveret). Il s'agit de renforcements de digues prévus dans le projet PA-R3 pour protéger des zones bâties.

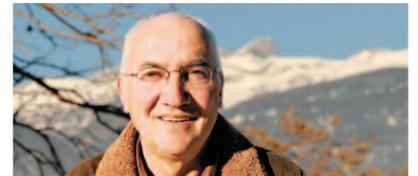


Le concept d'aménagement du fleuve – combinant des élargissements standards, des élargissements ponctuels plus importants, et des abaissments pour une emprise globale de l'ordre de 870 hectares (691 hectares en Valais, dont 340 hectares de surfaces agricoles) –, a été confirmé en avril 2009 par le Conseil d'Etat. Sa volonté est de réaliser rapidement les mesures prioritaires (voir infographie ci-dessous) en les accompagnant par des améliorations foncières intégrales pour compenser en qualité les emprises sur les surfaces agricoles.

Autre élément fort de cette décision politique: préserver au mieux les surfaces agricoles de plaine et les intérêts de l'agriculture dans les adaptations du projet de plan d'aménagement. Les acquisitions de terrains vont se poursuivre pour faciliter la réalisation du projet et des améliorations foncières intégrales (AFI). Aujourd'hui, l'Etat est déjà propriétaire de 97,5 hectares de terrains achetés à l'amiable, terrains qui seront proposés en compensation.

Cette décision servira de base pour répondre aux différentes remarques issues de la consultation, de mai à septembre 2008, du projet de plan d'aménagement (PA-R3); elle marque le début de la mise à jour du PA-R3 en vue de son adoption définitive par le Conseil d'Etat valaisan en 2010, conjointement avec le Conseil d'Etat vaudois pour le Chablais.

Charly Darbellay
Président de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)



« 90% des personnes interrogées soutiennent la 3^e correction »

La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) a réalisé en automne 2008, sur mandat de l'Etat du Valais, une enquête qualitative sur la perception du projet de la 3^e correction du Rhône par la population valaisanne, ainsi que son niveau d'information. Une centaine de personnes ont été interrogées. Menée en collaboration avec l'Institut Economie et Tourisme (IET) de la HES-SO Valais, celle-ci révèle que 90% des sondés trouvent le Rhône actuel rigide et monotone et le souhaitent plus naturel et plus attrayant.

Quelles sont les tendances qui se dégagent de cette enquête?

> D'abord, 80% des gens sont au courant du projet de 3^e correction du Rhône, même s'ils n'en connaissent pas tous les détails. Une personne sur trois s'estime en revanche insuffisamment informée, du moins pas assez régulièrement. Ensuite, 90% des personnes interrogées considèrent le projet comme prioritaire, voire urgent. Et bien qu'ils aient déjà une vision positive du fleuve, 90% des sondés trouvent son aspect actuel rigide et monotone. Presque tous, finalement, fréquenteraient davantage les berges du Rhône si celles-ci étaient attrayantes, ils y feraient des pique-niques, des balades, ou simplement liraient dans la nature ou s'adonneraient à l'observation de la faune et de la flore.

Et les conclusions de ce travail?

> Au niveau de la perception générale, la plaine devient une immense ville de Martigny à Brigue, très urbanisée, avec peu d'espaces naturels. A travers la 3^e correction du Rhône, le souhait principal de la population est de voir se créer une sorte de poumon dans cette grande ville qu'est la plaine du Rhône, et ce afin de redonner de la beauté au paysage, de disposer d'espaces de liberté favorisant les activités de plein air et la convivialité, et de revaloriser la présence de l'eau.

Quels défauts ou qualités la population relève-t-elle dans le projet de 3^e correction?

> Les qualités mentionnées sont la sécurité, tant du point de vue économique que du point de vue des risques pour la population, ensuite la création d'espaces naturels, et enfin l'amélioration du paysage, plus riche, avec une faune et une flore plus diversifiées. Côté défauts, les éléments cités sont évidemment le coût, mais aussi la lenteur, avec des échéances très lointaines et l'insuffisance d'information. Quelques personnes ont cité le conflit concernant les surfaces agricoles. Les gens ont conscience que ce projet aura un effet durable sur les générations futures, et ils ont envie qu'on fasse quelque chose de bien avec la plaine et le Rhône.

Quels conseils donneriez-vous aux responsables du projet?

> Il s'agit désormais d'intensifier l'information, et ce de manière régulière. Il faut également travailler plus à fond la qualité de l'espace en vue d'une utilisation qui permette d'améliorer la qualité de vie des habitants. Enfin, il faut poursuivre le dialogue avec les agriculteurs afin de trouver des solutions qui satisfassent l'ensemble de la population.

